

Amherst, le 10 mai 2021

Le conseil de la municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 10^e jour du mois de mai 2021 par visioconférence à laquelle sont présents, le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers

Robert Cardinal
Caroline Champoux
Yves Duval

Daniel Lampron
Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau

Assiste également à la séance par visioconférence monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 10 mai 2021

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ratification de l'ordre du jour**
3. **Ratification de la séance ordinaire du 12 avril 2021**
Résolutions numéros 065.04.2021 à 114.05.2021 inclusivement pour la séance ordinaire du 12 avril 2021
4. **Ratification des déboursés pour le mois d'avril 2021**
 - 4.1. Déboursés du 01-04-2021 au 30-04-2021 pour un montant total de 249 716.51 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 58 719.49 \$
5. **Correspondance**
 - 5.1 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Refus de subvention dans le cadre du *Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau*
6. **Administration générale**
 - 6.1. Fin de probation employé 04-0030
 - 6.2 Fin de probation employé 04-0031
 - 6.3 Embauche d'un patrouilleur nautique
 - 6.4 Charte municipale pour la protection de l'enfant
 - 6.5 Construction d'une pergola - Octroi de mandat
 - 6.6 Embauche d'un manœuvre saisonnier aux travaux publics
 - 6.7 Dépôt – Rapport d'audit portant sur la formation en éthique et déontologie des membres du conseil municipal
 - 6.8 Embauche d'un animateur camp de jour
 - 6.9 Évaluations rendements – animateurs camps de jour

- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Avril 2021
 - 7.2 Route 323 – Lac Brochet – demande au MTQ
 - 7.3 Location téléphones satellites
- 8. Travaux publics**
 - 8.1 Octroi de mandat – Achat de ponceaux
- 9. Hygiène du milieu et environnement**
 - 9.1 Écocentre – Bilan avril 2021
 - 9.2 PAFIO – Appui à la MRC des Laurentides
 - 9.3 Contribution aux analyses d'eau – Association du Lac Rognon
- 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
 - 10.2 Projet villégiature – Terrains du MERN
- 11. Loisirs et culture**
 - 11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable
 - 11.2 Appel d'offres – Projet d'amélioration du sentier des villages et de la tour à feu
 - 11.3 Appel d'offres – Projet accès à la rivière Maskinongé
 - 11.4 Demande d'aménagement d'une traverse piétonnière sur la route 323
- 12. Histoire et patrimoine**
 - 12.1 Autorisation de signature – Achat du moulin à Thomas
- 13- Affaire(s) nouvelle(s)**
- 14- Période de questions**
- 15- Levée de la séance**

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

RÉS 115.05.2021 OUVERTURE PAR VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a, par décrets, renouvelé de façons successives l'état d'urgence sanitaire et par conséquent, le 5 mai 2021 le décret numéro 623-2021 a prolongé l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 14 mai 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public, à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de bien connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

D'ACCEPTER QUE la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée à la majorité

2 RÉS 116.05.2021 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en ajoutant le point suivant :

- 13.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Adoptée à la majorité

3 RÉS 117.05.2021 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021, résolutions numéros 065.04.2021 à 114.04.2021 inclusivement, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2021

4.1 RÉS 118.05.2021 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-04-2021 au 30-04-2021 pour un montant total de 249 716.51 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 58 719.49 \$

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

5.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) – REFUS DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN RÉGIONAL AUX ENJEUX DE L'EAU

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe le conseil municipal que la demande de subvention déposée au MELCC dans le cadre du Programme de

soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) a essuyé un refus. Bien que notre demande était conforme au programme, il aurait fallu, dans le budget estimé, prévoir une part provenant du milieu (associations, organismes, etc.) en plus de la contribution municipale.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉS 119.05.2021 FIN DE PROBATION EMPLOYÉ 04-0030

CONSIDÉRANT que l'employé 04-0030 a terminé sa période de probation telle que prévue à l'article 2.1 du Guide de l'employé;

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'employé 04-0030 réalisée par monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général, confirme l'employé 04-0030 dans ses fonctions et lui accorde un ajustement salariale de l'ordre d'un pourcent (1%).

Adoptée à la majorité

6.2 RÉS 120.05.2021 FIN DE PROBATION EMPLOYÉ 04-0031

CONSIDÉRANT que l'employé 04-0031 a terminé sa période de probation telle que prévue à l'article 2.1 du Guide de l'employé;

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'employé 04-0031 réalisée par monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général, confirme l'employé 04-0030 dans ses fonctions et lui accorde un ajustement salariale de l'ordre de deux pourcent (2%).

Adoptée à la majorité

6.3 RÉS 121.05.2021 EMBAUCHE D'UN PATROUILLEUR NAUTIQUE

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 546-20 *Établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau ou une descente publique est aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau;*

CONSIDÉRANT la problématique de prolifération de la myriophylle à épi dans plusieurs plans d'eau au Québec et notamment dans la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT l'importance, d'une part, de s'assurer que les embarcations mises à l'eau sur les lacs visés par le règlement 546-20 ont été préalablement nettoyées et, d'autre part, de sensibiliser les citoyens et visiteurs sur la problématique de la prolifération de la myriophylle à épi;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de sélection et autorise l'embauche au poste de patrouilleur nautique et agent de sensibilisation à titre de saisonniers de :

- Monsieur Samuel Grand'Maison

D'attribuer à monsieur Samuel Grand'Maison le titre de fonctionnaire désigné chargé de l'application du règlement 546-20 *Établissant les conditions d'accès des embarcations sur les plans d'eau ou une descente publique est aménagée afin d'assurer la protection et la conservation de ces plans d'eau*, au sens de l'article 2, alinéa 8 de ce règlement.

Adoptée à la majorité

6.4

RÉS 122.05.2021

CHARTRE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

CONSIDÉRANT que les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil de la Municipalité d'Amherst adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;

- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Adoptée à la majorité

6.5 RÉS 123.05.2021 CONSTRUCTION D'UNE PERGOLA – OCTROI DE MANDAT

CONSIDÉRANT la confirmation de subvention reçue par la Municipalité dans le cadre du programme Nouveaux horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT la résolution 062.03.2021 par laquelle le conseil autorisait monsieur Marc St-Pierre, directeur général à procéder à un appel d'offres pour la fourniture de mobiliers urbains incluant la construction et l'installation d'une pergola sur le terrain du Centre communautaire de Vendée;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Charpente de bois Mathieu Brodeur;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et octroi le mandat de construction et d'installation de la structure du gazebo à Charpente de bois Mathieu Brodeur, conformément à la soumission déposée par ce dernier, pour un montant n'excédant pas 7 000.00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à la majorité

6.6 RÉS 124.05.2021 EMBAUCHE D'UN MANŒUVRE SAISONNIER AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le départ d'une ressource au services des travaux publics et qu'il y a lieu de remplacer cette dernière;

CONSIDÉRANT les entrevue réalisées par le comité de sélection formé de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Ronald Robitaille, contremaître aux travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de sélection et autorise l'embauche de monsieur David Lacombe à titre de manœuvre saisonnier au service des travaux publics le tout selon les conditions prévues au Guide de l'employé.

Adoptée à la majorité

6.7 **DEPOT – RAPPORT D’AUDIT PORTANT SUR LA FORMATION EN ETHIQUE ET DEONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Tel que prévu à l’article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, monsieur Marc St-Pierre, directeur général dépose au conseil le Rapport d’audit portant sur la formation en éthique et en déontologie des membres du conseil municipal tel que transmit par la Commission municipale du Québec le 28 avril 2021.

6.8 **RÉS 125.05.2021 EMBAUCHE D’UN ANIMATEUR CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT la résolution 076.04.2021 par laquelle la Municipalité confirmait l’embauche de moniteurs au camp de jour 2021;

CONSIDÉRANT que les besoins de la Municipalités ont changé;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et abroge la résolution 076.04.2021;

QUE le conseil entérine l’embauche de madame Adèle Maillé à titre d’animatrice au camp de jour pour la saison estivale 2021 selon les conditions prévues au Guide de l’employé.

Adoptée à la majorité

6.9 **RÉS 126.05.2021 ÉVALUATIONS RENDEMENTS – ANIMATEURS CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT l’évaluation de rendement des employés du camp de jour de la saison estivale 2020 effectuées par la coordonnatrice;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général par suite de ces évaluations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et autorise un ajustement salariale de l’ordre de deux pourcent (2%) aux employés 07-0021, 07-0022, 07-0024 et 07-0025 prenant effet à la date de leur entrée en fonction pour la saison estivale 2021.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – AVRIL 2021

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois d’avril 2021. Il y a eu six (6) interventions de priorité 1 (majeure). Dans le contexte particulier de la pandémie de la COVID-19, les appels pour les autres niveaux de priorité ne sont toujours pas affectés aux premiers répondants.

Cependant, une rencontre organisée par le CISSS pour planifier le retour à la normale est prévue sous peu.

7.2 **RÉS 127.05.2021** **Route 323 – Lac Brochet – Demande au MTQ**

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par l'Association des propriétaires du lac Brochet pour demander au ministère des Transports du Québec de réduire la limite de vitesse sur la route 323 de 90 kilomètres/heure à 70 kilomètres/heure dans le secteur du lac Brochet;

CONSIDÉRANT la résolution 295.11.2018 par laquelle le conseil appuyait les démarches de l'Association des propriétaires du lac Brochet;

CONSIDÉRANT que, pour donner suite à la demande des résidents du Lac Brochet et de la Municipalité d'Amherst, le ministère des Transports du Québec a consenti, en 2020, à l'installation d'un capteur de vitesse sur la portion de la route 323 longeant le Lac Brochet;

CONSIDÉRANT que les résultats de cette étude auraient pu engendrer un projet-pilote consistant à réduire la limite de vitesse à 70 km/h dans ce secteur très habité de la route 323;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a, pour donner suite aux données recueillies par le capteur de vitesse, décidé de maintenir la vitesse à 90 kilomètres/heure;

CONSIDÉRANT que ni l'Association des propriétaires du lac Brochet, ni la Municipalité n'ont obtenu copie du rapport faisant état des résultats de cette étude;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil demande au ministère des Transports du Québec copie du rapport faisant état des résultats de l'étude sur la circulation des véhicules sur la route 323 dans le secteur du lac Brochet menée en août 2020;

QUE la Municipalité s'attend à trouver dans ce rapport au minimum les éléments suivants, à savoir :

- Les dates précises ou les relevés ont été effectués;
- Le nombre total de véhicules qui ont été répertoriés durant la période des relevés;
- Le type de véhicule enregistré (automobile, camion) si ces données sont disponibles;
- Les vitesses précises enregistrées par le capteur ainsi que les vitesses moyennes calculées;
- La recommandation du comité d'expertise permettant d'en arriver à la conclusion de maintenir la vitesse à 90 kilomètres/heure sur la section faisant l'objet de l'étude.

Adoptée à la majorité

7.3 **RÉS 128.05.2021** **LOCATION TÉLÉPHONES SATELLITES**

CONSIDÉRANT la Convention d'aide financière intervenue entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Municipalité d'Amherst visant le versement d'une subvention pour la location de douze (12) téléphones-satellite afin d'assurer une communication d'urgence avec les premiers répondants du secteur Vendée;

CONSIDÉRANT que cette convention se terminait le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le budget pour l'année financière 2021 prévoit le coût de location des téléphones-satellite pour une période de trois mois soit, avril, mai et juin 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y aura lieu, après cette période, de prolonger la location des téléphones-satellite jusqu'à ce que la tour cellulaire soit érigée et opérationnelle dans le secteur Vendée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à renouveler le contrat de location des téléphones-satellite afin d'assurer une communication d'urgence avec les premiers répondants du secteur Vendée jusqu'à ce que la tour cellulaire à être érigée dans ce secteur soit en fonction;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 23000 513.

Adoptée à la majorité

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 129.05.2021 OCTROI DE MANDAT – ACHAT DE PONCEAUX

CONSIDÉRANT la résolution 046.03.2021 par laquelle le conseil autorisait à procéder à des appels d'offres pour la réalisation des travaux de voirie prévus en 2021 dans le cadre du programme TECQ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres TP2021-02 pour la fourniture de ponceau;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions:

FOURNISSEUR	PRIX (AVANT TAXES)
Quincaillerie Garnier	33 940.84 \$
Matériaux SMB	30 565.88 \$
Matériaux R. McLaughlin	32 240.08 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil octroi le mandat de fournitures de ponceaux tel que décrit à l'appel d'offres TP2021-02 au plus bas soumissionnaire conforme soit, Matériaux SMB;

QUE monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 32000 521.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 ÉCOCENTRE – BILAN AVRIL 2021

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe le conseil du bilan de l'écocentre d'Amherst au 30 avril 2021. Malheureusement, le bilan cumulatif depuis le début

de l'année 2021 indique un taux de conformité de 43%. Afin d'améliorer la situation de notre écocentre, une rencontre est prévue avec les responsables de la RIDR afin de trouver des pistes de solutions pour redresser la situation.

9.2 **RÉS 130.05.2021** **PAFIO – APPUI A LA MRC DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) procède actuellement sur le territoire de la MRC des Laurentides à une consultation publique dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2021-2023;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la dernière consultation du PAFIO en 2018, la MRC avait déposé un mémoire faisant part de ses préoccupations et celles des municipalités concernées, notamment en lien avec le transport forestier et l'acceptabilité sociale;

CONSIDÉRANT que la problématique du transport forestier sur les chemins forestiers est récurrente pour la presque totalité des chantiers forestiers sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC considère essentiel d'appliquer un principe de gestion par bassin forestier afin de minimiser notamment les impacts financiers pour les municipalités et favoriser une harmonisation du transport forestier sur le territoire, au bénéfice de tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT que la MRC considère que la planification du PAFIO et l'harmonisation des usages (via les TGIRT), dans le cadre des chantiers forestiers, ne peuvent être dissociées des impacts des activités opérationnelles des chantiers, principalement à l'égard du transport forestier sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT que le PAFIO déposé par le MFFP ne prévoit aucune orientation d'aménagement tenant compte d'une gestion globale du transport forestier sur le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT qu'une telle absence de planification globale du MFFP visant à harmoniser le transport forestier en amont de la planification des coupes forestières perpétuera les situations potentiellement conflictuelles générées par l'utilisation des chemins municipaux, sans égard aux impacts fiscaux pour les municipalités et pour les autres utilisateurs;

CONSIDÉRANT la résolution 2021.04.8360 par laquelle la MRC des Laurentides transmet sa position sur la consultation publique dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2021-2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la Municipalité d'Amherst appui la MRC des Laurentides dans ses demandes au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2021-2023.

Adoptée à la majorité

9.3 **RÉS 131.05.2021** **CONTRIBUTION AUX ANALYSES D'EAU – ASSOCIATION DU LAC-ROGNON**

CONSIDÉRANT la demande de contribution municipale aux analyses d'eau déposée par l'Association du lac Rognon;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise, conformément à la Politique relative au remboursement des analyses d'eau, le remboursement de cinquante pourcent (50%) de la facture déposée par l'Association du lac Rognon pour les tests de qualité de l'eau du lac pour l'année 2020 pour un maximum de 500.00 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 46000 411.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'avril 2021. Il informe le conseil qu'à la fin avril 84 permis ont été émis pour une valeur déclarée des travaux de 8 900 000 \$. En comparaison, à la même période l'année dernière, la valeur déclarée des travaux était d'environ 840 000 \$.

10.2 RÉS 132.05.2021 PROJET VILLEGIATURE – TERRAINS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN)

CONSIDÉRANT le plan projet de villégiature sur les terres du domaine de l'État au lac de la Décharge prévoyant le développement de quarante terrains qui seront offerts par tirage au sort;

CONSIDÉRANT que les terrains prévus ont une superficie minimum de 5 000 mètres carrés, soit 1 000 mètres carrés de plus que le minimum requis par règlement de zonage de la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que ce projet respecte le concept de développement mis en place par le MERN pour ce secteur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil fasse savoir à la MRC des Laurentides ainsi qu'au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec qu'il est en faveur de ce projet tel qu'identifié sur le plan déposé le 16 mars 2021 intitulé « Projet de villégiature 2021 »;

QUE le conseil demande par ailleurs au MERN de bien informer les récipiendaires des terrains des droits et responsabilités quant à l'installation de quai sur le lac de la Décharge.

Adoptée à la majorité

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 BIBLIOTHÈQUES- RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles des bibliothèques des secteurs de Saint-Rémi et de Vendée.

Pour la bibliothèque de St-Rémi on compte 39 visiteurs, 75 prêts de livres (numériques et papiers) et 63 prêts entre bibliothèques. Pour celle de Vendée

on compte 49 visiteurs, 73 prêts de livres (numériques et papiers) et 7 prêts entre bibliothèques.

11.2 **RÉS 133.05.2021** **APPEL D’OFFRES – PROJET D’AMÉLIORATION DU SENTIER DES VILLAGES ET DE LA TOUR À FEU**

CONSIDÉRANT la confirmation de subvention dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l’amélioration des sentiers et des sites de pratique d’activités de plein air* (PSSPA) du ministère de l’Éducation;

CONSIDÉRANT que le projet vise la mise à niveau des sentiers de la Tour à feu et des Villages;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à procéder à un appel d’offres pour la réalisation des travaux dans ces deux sentiers.

Adoptée à la majorité

11.3 **RÉS 134.05.2021** **APPEL D’OFFRES – PROJET D’ACCÈS À LA RIVIÈRE MASKINONGÉ**

CONSIDÉRANT la confirmation de subvention du Fonds régions et ruralité, Volet 4-Soutien à la vitalisation du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation pour l’aménagement de deux accès à la rivière Maskinongé sur des terrains appartenant à la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à procéder à un appel d’offres pour la réalisation des travaux d’aménagement d’accès à la rivière Maskinongé.

Adoptée à la majorité

11.4 **RÉS 135.05.2021** **DEMANDE D’AMÉNAGEMENT D’UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE SUR LA ROUTE 323**

CONSIDÉRANT la demande de subvention déposée dans le cadre du Programme d’infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

CONSIDÉRANT qu’un des projets soumis vise la réalisation d’un jardin communautaire sur un terrain appartenant à la Municipalité fasse à l’ancienne église de St-Rémi;

CONSIDÉRANT que pour une question de sécurité et, advenant la réalisation de ce projet, la Municipalité devra prévoir l’identification d’une traverse piétonnière traversant la route 323;

CONSIDÉRANT que la route 323 est sous gestion du ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil demande au ministère des Transports du Québec l'autorisation d'aménager une traverse piétonnière sur la route 323 face au terrain portant le numéro de lot 4 941 773.

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

12.1 RÉS 136.05.2021 AUTORISATION DE SIGNATURE – ACHAT DU MOULIN À THOMAS

CONSIDÉRANT la résolution 286.11.2018 par laquelle le conseil autorisait la signature d'une promesse d'achat d'une partie de la propriété matricule 0597-96-0580 ou est implanté le moulin à scie connu comme étant le moulin à Thomas;

CONSIDÉRANT que ce moulin a une valeur patrimoniale supérieure selon l'inventaire du patrimoine culturel réalisé par la firme Bergeron Gagnon Inc. en 2013;

CONSIDÉRANT que la mise en valeur du moulin s'inscrit dans les démarches de création du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst;

CONSIDÉRANT les possibilités de partenariat pour la mise en valeur de cet élément important de l'histoire d'Amherst et de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT que de l'avis du conseil, il y a lieu de procéder à l'achat de l'immeuble tel que décrit à la promesse d'achat et selon les termes de ladite promesse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à mandater la firme Murray-Maltais et associés, arpenteurs-géomètres à réaliser le plan de subdivision de la propriété à acquérir;

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à mandater la firme Robert & Associés Notaires Inc. afin de préparer l'acte de vente et de servitude de la propriété telles que décrite à la promesse d'achat;

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Marc St-Pierre, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst l'acte de vente et de servitude à intervenir entre la Municipalité et le vendeur;

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient assumés par la Municipalité;

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02 13000 410.

Adoptée à la majorité

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

13.1 RÉS 137.05.2021 JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil souligne le 17 mai en tant que la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

Adoptée à la majorité

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions reçues par courriel.

15 RÉS 138.05.2021 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 20h10

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire